

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
mardi 08 novembre 2016 -18h

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Etaient présents : Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE . Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. André MONTAGNER. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Claude RENARD. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. Denys BORDES. René THAU. Serge MELLAC. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

Etaient absents ou excusés et non représentés : Alain GAUSSENS. Salvador LOPEZ. Jean-Marc NICOLAS. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Salvador LOPEZ. Ghislain DANGAS

Ont donné procuration :

Alain CARRERE à Jean-Luc DEPRINCE

Lucie DISBEAUX à Geneviève MELLAC

Marie-Rose FALGAYRAS à Francis GARRIGUES

Participaient également : Karine Rey, Trésorière. Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Alex AVENSAC et Patrice CASTEBRUNET, Responsables voirie CCLTG. Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

Maisons de Santé Pluri-Professionnelles de Beaumont de Lomagne et de Lavit.

Questions diverses.



Ouverture de la séance à 18h00 par le Président.

Monsieur Gérard FAURE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente à l'assemblée Mr Patrice CASTEBRUNET, successeur de Mr Alex AVENSAC qui prend sa retraite fin décembre 2016.

Monsieur le Président explique que l'étude concernant la création des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) se poursuit :

- Une MSP à Beaumont et une MSP à Lavit portées par CC Lomagne Tarn et Garonnaise.
- Une MSP à St Nicolas portée par la CC Sère-Garonne-Gimone et à compter du 1/01/2017 par la CC Terres de Confluences.

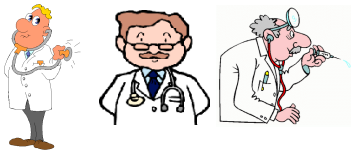
Il rappelle que le Docteur SMAIL est l'interlocuteur tant des professionnels de santé que des Communautés de Communes, à charge pour lui de fédérer un maximum de professionnel de santé.



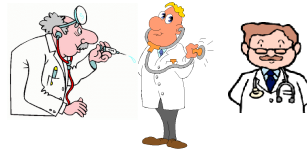
Projet de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) de Lomagne

**Pôle de Santé «multi-sites»
St Nicolas-Lavit-Beaumont
Interlocuteur : Dr SMAIL**

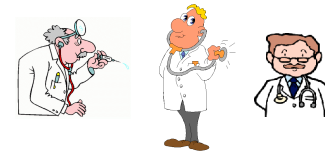
**MSP Beaumont
(CC Lomagne)**



**MSP Lavit
(CC Lomagne)**



**MSP St Nicolas
(CC Sère-Garonne-
Gimone
CC Terres Confluences)**



Classement en zone médicale déficitaire et prioritaire du canton de Beaumont de Lomagne et du canton de Garonne-Lomagne-Brulhois par l'Agence Régionale de Santé (ARS)



Maisons de Santé Pluri professionnelle (MSP) de Lomagne

Projet de création des 3 Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) sous l'égide du Pôle de Santé Lavit-Saint Nicolas-Beaumont déjà créé et expérimenté :

- une MSP à Beaumont et une MSP Lavit-de-Lomagne portées par la CC Lomagne ;
- une MSP à St Nicolas portée par la CC Sère-Garonne-Gimone et à compter du 1/01/2017 par la Communauté de Communes Terres de Confluences.

Une réunion s'est tenue le 12/09/16 en présence des professionnels de santé et des CC concernées afin de recueillir leurs besoins.

Une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) «SISA des Halles» entre les professionnels de santé de St Nicolas, Lavit et Beaumont permet de projeter la réalisation de 3 MSP sous l'égide d'un seul et même pôle de santé Lavit-St Nicolas-Beaumont.

La CC Sère-Garonne-Gimone et la CC Lomagne ont obtenu l'arrêté préfectoral notifiant la modification de leurs statuts.

Une MSP pour un fonctionnement pluridisciplinaire et coordonné des professionnels de santé pour...

- anticiper la désertification médicale en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé dans une zone rurale fragile, aux perspectives décroissantes en termes de densité médicale et paramédicale.
- concourir au maintien d'un service de soins de qualité sur le territoire.
- conforter et accompagner l'exercice coordonné et pluri professionnel en Lomagne.
- regrouper sur un même lieu des compétences médicales et paramédicales diversifiées en assurant une prise en charge coordonnée des patients.
- mutualiser les moyens pour améliorer la qualité d'exercice des professionnels de santé.
- rompre l'isolement des professionnels avec la mise en place de références communes de suivi et de prise en charges thérapeutiques.
- faciliter l'exercice, la coordination et la continuité des soins



Implantation de la future MSP de Beaumont de Lomagne

Monsieur le Président explique que le terrain situé sur le parking de l'ancien Casino (bld de Verdun) était en cours de négociation.

Par mail en date du 21/10/16, Mme ROBERT Emilie du Groupe CASINO adressé ce mail :

« J'ai le plaisir de vous confirmer l'accord de ma direction pour céder les parcelles cadastrées section AH n°137, 138, 141 et 142 d'une contenance totale de 2 299 m² au profit de la Communauté de Communes, moyennant le prix de 75.000 € net vendeur sous réserve qu'une servitude de stationnement soit consentie au profit du propriétaire du local commercial.

Je vous adresserai le courrier d'acceptation de l'Offre signé par notre Président dès que possible.

Pour un meilleur suivi, je vous remercie de m'indiquer la date de séance du Conseil Communautaire dès qu'elle sera fixée. »

La commission finances et personnel et la commission Affaires scolaires, sociales se sont prononcées favorablement sur cette acquisition.

Monsieur le Président précise qu'une convention de stationnement sur le parking sera signée.

Les délégués s'interrogent sur le nombre de places qui risque d'être limité si un autre magasin aménagé en face de la future MSP.

Monsieur le Président répond qu'à ce jour qu'il n'existe aucun projet.



Maison de Santé (MSP) Beaumont

Proposition achat terrains d'implantation : 75 000 € net vendeur

Propriétaire : immobilière groupe Casino

Parking de l'ancien Casino situé 15 Boulevard de Verdun

Terrain situé en zone Ub du PLU dans périmètre de protection des monuments historiques.

N° parcelle	Superficie
AH 0137	1042 m ²
AH 0142	693 m ²
AH0138	538 m ²
AH 0141	26 m ²
Soit un total	2299 m²





Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) Beaumont de Lomagne





Maison de Santé (MSP) Beaumont

Professionnels de santé positionnés :

- 2 médecins généralistes positionnés,
- 2 infirmiers positionnés,
- 1 ophtalmologue et 1 orthoptiste positionnés.

En prévision et en attente :

- 2 médecins généralistes et internes,
- 1 ou des kinésithérapeutes,
- 1 orthophoniste...

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADELI	RPPS	ADRESSE	CP	VILLE
MEDECIN GENERALISTE	BERGER	LAURENT		10002357902	52 RUE PIERRE DE FERMAT	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE
	PIOVEZAN	MICHEL		10002899556	52 RUE PIERRE DE FERMAT	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE
OPHTALMOLOGUE	DROUET	ISABELLE		10002900370	5 RUE TOUREILH	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE
INFIRMIER DE	EYCHENNE	ROMAIN	826351959		49 RUE DESPEYROUS	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE
	VASCHALDE	STEPHAN	826351983		49 RUE DESPEYROUS	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE



Implantation de la future MSP de Lavit de Lomagne

Monsieur le Président explique que le terrain appartenant à M. et Mme VANNESTE est en cours de négociation. Cette parcelle se situe entre le boulevard Sabathé et l'avenue de Mansonville ; près de la supérette Carrefour Express. Les propriétaires consentiraient à vendre 2000 m² pour l'implantation de la MSP moyennant le prix de 70 000 € (35€/m²) et 500 m² à la pharmacie DELON. La MSP et la Pharmacie seraient implantées sur un même site.

La commission finances et personnel et la commission Affaires scolaires, sociales se sont prononcées favorablement sur cette acquisition.

Monsieur le Président donne la parole à Mme CAPELLE.

Elle fait part de sa réticence concernant le projet des maisons médicales tel qu'il est conçu. En effet, elle remarque que les professionnels de santé intéressés par ce projet sont déjà installés sur le territoire. De ce fait, l'offre de soin n'est pas diversifiée. Les professionnels de radiologie ne sont pas présents. Le coût de financement du projet est élevé.

D'autres projets sont, à son avis plus prioritaires, comme le projet de création d'un pôle culturel, économique et touristique à la maison Fermat. Elle rajoute que le projet de MSP sur Beaumont se retrouve en concurrence avec le projet de création d'une maison médicale privée sur Beaumont.

Monsieur le Président répond que nous sommes classés en zone médicale déficitaire. Les maisons de santé répondent aux besoins des professionnels de santé qui sont attirés par ces structures. Elles permettent d'assurer un meilleur service à la population en même temps qu'elles offrent aux professionnels de santé libéraux des conditions d'exercice plus favorables qui les inciteront à venir s'installer sur notre territoire. Il précise que les associés de la SISA (tous les professionnels de santé du pôle) décident qui intégrera les MSP.

En ce qui concerne la prise en charge, à ce stade du projet, il n'est pas en mesure de se prononcer. Tout dépendra des subventions obtenues et des coûts. 80% de subventions publiques ont été annoncés sous toute réserve. Le plan de financement proposé est un estimatif pour déposer les 10 demandes de subvention. Les investissements seront réalisés en fonction des finances.



Monsieur le Président donne la parole à Mr Jean-Luc DEPRINCE.

Il félicite le Président d'avoir repris le dossier des Maisons médicales.

Mais il souhaite que la MSP de Beaumont dispose d'équipements identiques que la MSP de Lavit : un bassin pour la rééducation et un logement pour les internes. Aussi, il s'abstiendra de voter ce soir.

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire doit délibérer ce soir uniquement sur l'achat des terrains afin de lancer l'appel à candidature pour les maîtrises d'œuvre de chaque M.S.P. Le plan et les esquisses seront étudiés lorsque les maîtres d'œuvre seront choisis. L'agencement des locaux n'est donc pas encore validé.

Monsieur le Président rappelle que la proposition d'aménagement des MSP a été réalisée par la SISA. A ce jour, ce n'est qu'une proposition qui n'est pas encore validée.

L'appel à candidature va permettre de sélectionner quatre cabinets d'architecture qui dans un second temps remettront une offre chiffrée qui permettra de retenir les titulaires des marchés de maîtrise d'œuvre (MOE).

L'architecte réalisera alors les plans des MSP. Les délégués du conseil communautaire pourront, à ce stade, se prononcer sur l'aménagement.

Monsieur le Président prend note de la requête des élus de Beaumont concernant l'aménagement de la MSP de Beaumont.

Délibération du Conseil Communautaire sur l'achat des terrains auprès de l'immobilière du groupe CASINO (MSP de Beaumont) et auprès de Me VANNESTE (MSP de Lavit) : vote unanimité.



Maison de Santé (MSP) Lavit

Proposition achat terrains d'implantation : 70 000 € net vendeur

Propriétaire : M. et Me VANNESTE

Parcelle boulevard Sabathé et avenue de Mansonville à l'intersection des RD3 (axe Beaumont-Mansonville) et RD15 (axe Lavit-Castelsarrasin).

Terrain issu de la parcelle mère B270 d'une superficie de 7511 m² divisée :

Division parcelle mère B0270	Superficie
Parcelle mère B0270	7511 m ²
Parcelle dédiée à la MSP de Lavit	2000 m ²
Parcelle acquise par la pharmacie	500 m ²



La pharmacie Delon transfèrera l'actuelle pharmacie localisée en centre-ville et implantera un nouveau local à côté de la MSP de Lavit.

Mr Delon acquerra une parcelle d'environ 500 m² jouxtant la MSP.



Maison de Santé (MSP) Lavit





Maison de Santé (MSP) Lavit

Professionnels de santé positionnés :

- 3 médecins généralistes positionnés,
- 2 internes,
- 5 infirmier(es) positionné(e)s,
- 3 kinésithérapeutes positionnés + 2

En prévision : 1 ou des professionnels (local vacant pour permanences).

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADELI	RPPS	ADRESSE	CP	VILLE
MEDECIN GENERALISTE	GUIJARRO	ALFREDO		10002913449	MAISON MEDICALE DE LA HALLE	82120	LAVIT
	LOUMENA	ANSELMINE		10003695300	MAISON MEDICALE DE LA HALLE	82120	LAVIT
	SMAIL	STEPHANE		10002907169	MAISON MEDICALE DE LA HALLE	82120	LAVIT
INFIRMIER DE	CRAIG	MARIE-ODILE	826028300		MAISON DE SOINS 3 PLACE NOTRE DAME	82120	LAVIT
	LEFEBVRE	CATHERINE	826032765		MAISON DE SOINS 3 PLACE NOTRE DAME	82120	LAVIT
	LOPEZ	PIERRE JEAN	826010902		MAISON DE SOINS 3 PLACE NOTRE DAME	82120	LAVIT
	MAILLARD	ISABELLE	826336208		MAISON DE SOINS 3 PLACE NOTRE DAME	82120	LAVIT
	SANCHEZ	SYLVIE	826029399		MAISON DE SOINS 3 PLACE NOTRE DAME	82120	LAVIT
MASSEUR - KINESITHERAPEUTE DE	DELAHAYE	DELPHINE	827004433		22 RUE NOTRE DAME	82120	LAVIT
	MESTRIC	GUENOLE	827800152		8 IMPASSE DU BARRY	82210	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
	SANTACREU	OLIVIER	827008236		8 IMPASSE DU BARRY	82210	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE



Questions diverses

- Approbation du plan de zonage de l'assainissement de la Commune de MAUBEC suite à l'enquête publique et rapport du Commissaire Enquêteur

Délibération du Conseil Communautaire pour l'approbation du plan de zonage de l'assainissement de la commune de Maubec : vote unanimité.

Approbation des statuts (rappel)

- La loi NOTRe nous impose une nouvelle rédaction de nos statuts. Les compétences obligatoires doivent être celles de la loi et donc identiques dans leur libellé.
- En l'absence de cette conformité au 1^{er} janvier 2017, la loi prévoit que la Cté de Cnes exercera **l'intégralité des compétences obligatoires et optionnelles** et qu'il appartiendra au Préfet de procéder à la nécessaire modification des statuts dans les 6 mois suivant cette date.



PETR Garonne-Quercy-Gascogne

- Adhésion des 3 ctés de cnes Sud-Quercy de Lafrançaise, Garonne et CanAl et Terroir de Grisolles et Villebrumier au PETR Garonne-Quercy-Gascogne
- Approbation des nouveaux statuts du PETR

Délibération du Conseil Communautaire pour l'adhésion des trois communauté de communes Sud-Quercy de Lafrançaise, Garonne, et Canal et Terroir de Grisolles et Villebrumier au PETR Garonne-Quercy-Gascogne et l'approbation des nouveaux statuts du PETR : vote unanimité.

OPAH

<u>OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE</u>										
ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG à ENGAGER										
RECAPITULATIF DES DOSSIERS										
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2016</u>										
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
CORNU Bernard	82500 BEAUMONT	D 82004052	7 805.00	7 805.00 €	2 731.75 €	35	780.50 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	3 712.25 €
TOTAL									200 €	

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité.



- **Autoriser à relancer le marché du transport à la demande sans le retour officiel de la politique régionale**

Monsieur le Président rappelle qu'au 1er janvier 2017, le Département du Tarn et Garonne ne gèrera plus le transport à la demande. Cette compétence est transférée à la Région. A ce jour, la Communauté de Communes est toujours dans l'attente de la mise en place de la politique régionale.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE informe qu'une convention précisant l'organisation du transport à la demande pour l'année 2017 sera transmise à la Communauté.

Monsieur le Président explique que la Mission Locale ne pourra plus assurer les permanences à Lavit. Il faudrait envisager une ligne du transport à la demande entre Lavit et Beaumont pour amener les jeunes à la permanence de la Mission Locale à la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Il proposera d'aborder ce projet en commission.

- **Point sur l'école de musique**

Monsieur le Président explique que le Conseil Communautaire doit délibérer pour accepter le principe d'un transfert de l'activité de l'association de l'école de musique la Lyre Beaumontoise vers la Communauté de Communes. Le transfert des onze professeurs de musique composant cette association se fera par délibération lors du prochaine Conseil Communautaire du mois de décembre 2016.

Le Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale doit auparavant se réunir pour donner son avis

Monsieur le Président précise que 122 élèves sont inscrits à l'école de musique.

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité.



Monsieur Jean-Luc DEPRINCE souhaite avoir des précisions concernant la lettre envoyée par Mr le Préfet sur le situation financière de la Communauté. En effet, il demande si le courrier s'adresse bien à la Communauté de Communes et non à la commune.

Monsieur le Président répond que le courrier était bien destiné à la Communauté de Communes. Il précise que la Communauté de Communes a reçu une réponse de la Sous-Préfecture. Il en donne lecture (voir pièces jointes).

Monsieur DAYREM interroge Monsieur le Président sur le maintien du service des Brigades vertes sur la Communauté de Communes

Monsieur le Président explique que le service des brigades vertes ne sera pas interrompu. Mais pour faire face à la situation actuelle, il faudra réaliser des économies de fonctionnement.

Monsieur DAYREM espère que la Communauté de Communes pourra continuer à fonctionner en pérennisant les services actuels.

Madame Nicole JOUGLAR souhaite savoir si les départs à la retraite seront remplacés.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes devra réaliser des économies d'échelle en ce qui concerne certains remplacements de départ à la retraite.

Il rajoute que pour le recrutement, il est ouvert à toutes propositions de candidatures sérieuses avec de préférence le permis poids lourd voir super lourd.



Monsieur Fauré exprime son mécontentement quant au refus de deux dossiers de certificat d'urbanisme sur sa commune.

Monsieur le Président explique qu'il a rencontré le responsable urbanisme de la CC Terre de Confluences en présence de Jean-Luc ISSANCHOU, Jean-Louis DUPONT, Melle THAU et Ghislain DANGAS concernant l'instruction des documents d'urbanisme. La CC Terres de Confluences accepte de prolonger l'instruction jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour les 7 communes concernées.

La CC Lomagne Tarn et Garonnaise pourrait envisager la prise de compétence urbanisme. Dans ce cas, il faudrait mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Monsieur le Président propose d'organiser une réunion en présence des Maires et de Mr Christian BOUSQUET (Aménagement Territorial, bureau de Castelsarrasin) afin qu'il nous communique les modalités utiles à la mise en œuvre d'un PLUI.

Monsieur BUSSO note que la CC de la Lomagne a approuvé la modification des statuts concernant la prise de compétence pour l'école de musique. Mais il regrette que sa demande d'aide financière pour la commune de Marignac n'ait pas été prise en compte par le Conseil Communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

**Le Président,
Francis Garrigues**